

l'an deux mil vingt -trois
le quatorze décembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, LAMIRAL, LE MOING, MILON,
PASSET

Date de convocation
8 DECEMBRE 2023

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. BONY
M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING
Mme GIBAUD-AZIZA a donné procuration à M. PASSET
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON
M. MUNIER a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
8 DECEMBRE 2023

**Date de publication
de la délibération**
18 DECEMBRE 2023

Absent : ./.

M. CZEPCZAK a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 12

Votants 19

OBJET : Budget de la commune : décision modificative n°2

Madame la Maire propose à l'Assemblée d'adopter une décision modificative au budget de la commune :

- D'une part pour permettre l'annulation de titres sur un exercice antérieur à des fins de régularisation demandée par le comptable public
- D'autre part sur l'opération voirie pour pouvoir engager l'étude sur la partie fleurissement dans le cadre du programme « revisitons nos rues ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE la décision modificative suivante :

| Désignation | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Article 673 chapitre 67 | + 1 500.00 € | |
| Article 6419 chapitre 013 | | + 1 500.00 € |
| TOTAL | + 1 500.00 € | + 1 500.00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Article 2151 opération 52 | + 15 000,00 € | |
| Article 2315 | - 15 000.00 € | |
| TOTAL | 0.00 € | |

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 18 décembre 2023

La Maire
Claire CHERET

Le secrétaire de séance
Raphaël CZEPCZAK





Mis en ligne le 18/12/2023 à 17h15

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20231214-DCH2023_044